

Conseil scientifique de l'Institut des sciences Informatiques et de leurs interactions (INS2I)

Recommandations sur le rôle du Conseil Scientifique de l'INS2I dans l'écosystème du CNRS

Les Conseils Scientifiques d'Instituts (CSI) sont des instances du Comité National qui sont adossées à chacun des dix instituts du CNRS. Au-delà de leur composition, les statuts de ces instances mentionnent le rôle de conseil apporté à l'institut ainsi que l'obligation de rédiger un rapport de prospective en fin de mandature. De notre analyse à l'issue de ces cinq années (2019-2023) émergent des opportunités pour un rôle amélioré du CSI INS2I dans l'écosystème global. Nous distinguons ainsi trois vecteurs d'amélioration comme suit qui forment les présentes recommandations, à l'attention de la direction de l'INS2I, de l'organisme ainsi que de la prochaine mandature.

Un CSI à l'interface entre chercheurs et institut

Le CSI est relativement méconnu des communautés scientifiques de l'INS2I. Il pourrait contribuer de manière plus efficace au dialogue entre chercheurs et institut en s'installant dans un rôle bienveillant à l'interface. Ceci apparaît d'autant plus important que le modèle par ailleurs vertueux des UMR installe les chercheurs CNRS dans des environnements diffus par nature où le lien avec l'organisme et par extension l'institut de rattachement peut être perçu comme distendu, et ce malgré les efforts consentis par ces derniers. Un format possible reposerait sur une organisation des sessions du CSI en deux temps : une phase scientifique ouverte, comprenant des exposés et débats en présence de la direction de l'institut et des sections, suivie d'une seconde phase plus classique d'échange entre CSI et institut. Un format hybride, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres instituts du CNRS, est adéquat pour permettre une audience large. Ceci contribuerait à créer du lien, installer un dialogue et traiter dans la durée des sujets d'importance, tels que les nécessaires débats sur les questions de responsabilité environnementale et d'éthique scientifique.

Intelligence collective et politique scientifique

Le tryptique formé par l'institut, les sections du Comité National (CN6, CN7, CID51, CID55) et le CSI pourrait s'inscrire dans un fonctionnement plus harmonieux s'agissant des recrutements. Les postes publiés aux concours sont pour partie fléchés et coloriés, et constituent un instrument puissant de politique scientifique. Leur emploi se doit d'être également mesuré pour à la fois créer un effet thématique inductif tout en se conformant à la volonté d'excellence dans le recrutement. Les sections du Comité National sont statutairement en charge de l'évaluation et ont de fait une excellente visibilité sur les profils des chercheurs et candidats. Le CSI, en concertation avec les sections et l'institut, par la diversité thématique des profils de ses membres, pourrait jouer un rôle de conseil dans l'étape amont à la publication de ces postes. La temporalité des concours laisse l'opportunité à l'institut de présenter un projet de coloriage/fléchage au printemps qui pourrait faire l'objet d'une restitution lors de la séance d'automne, en amont du processus de validation suivi de la publication des postes.

CSI et missions

Le travail du CSI s'articule naturellement autour de groupes de travail constitués de membres volontaires pour traiter un sujet donné qui est ensuite présenté et discuté en séance. La définition de ces missions est propre à l'actualité et aux sujets traités, le CSI pouvant répondre à une sollicitation de l'institut ou bien s'emparer de sujets qu'il juge importants. Pour autant, eu égard à la durée d'une mandature (5 ans), il semblerait pertinent de définir en début de mandat quelques sujets qui s'inscrivent dans le temps long, en lien étroit avec l'institut.

Par extension, et de par la nature pluridisciplinaire de nombre de sujets d'importance tels que l'intelligence artificielle ou les questions de numérique responsable, la dimension collaborative déjà présente entre CSI d'instituts pourrait être renforcée, sous l'impulsion du CS de l'organisme qui a déjà émis des recommandations en ce sens [1]. La C3N [2] qui installe un dialogue entre la direction de l'organisme et les différentes instances du comité national et notamment les présidents de CSI, pourrait par extension se saisir de ces sujets pour une coordination améliorée sur ces grands sujets.

[1] Conseil Scientifique du CNRS https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/cs_acc.htm

[2] C3N - Coordination des responsables des instances du comité national <https://c3n-cn.fr>

Gilles SASSATELLI
Président du Conseil scientifique de l'INS2I



Recommandation adoptée le 30 novembre 2023

Vote : 16 oui / 16 votants

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Adeline NAZARENKO, directrice de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)
- M. Olivier COUTARD, président du Conseil scientifique du CNRS
- M. Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Mme Christine ASSAIANTE, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)
- Mme Claudine GILBERT, présidente du CSI de l'Institut de physique (INP), M. Olivier DRAPIER, président du CSI de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), M. Serge SIMOENS, président du CSI de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS), Mme Beatrice MARTICORENA, présidente du CSI de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU), M. Olivier SANDRE, président du CSI de l'Institut de chimie (INC), Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CSI de l'Institut des sciences humaines



et sociales (INSHS), M. Yaël GROSJEAN, président du CSI de l'Institut des sciences biologiques (INSB), M. Remi CARLES, président du CSI de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI), Mme Patricia GIBERT, présidente du CSI de l'Institut écologie et environnement (INEE)

- M. Pierre SENELLART, président de la Section 6
- Mme Inbar FIJALKOW, présidente de la Section 7